

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 14 décembre 2017, à 12 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Sont absents :

- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2017-106

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2017

Résolution n° E-2017-107

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2017

Résolution n° E-2017-108

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Renouvellement d'adhésion

Résolution n° E-2017-109

- Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Fédération québécoise des municipalités et assumer les frais relatifs à cette adhésion, pour l'année 2018, au coût de 5 584,84 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 14 décembre 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-33
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Coopérative d'informatique municipale (CIM) - Désignation d'un représentant de la CMQ

Résolution n° E-2017-110

- Désigner M. Guy Dumoulin à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés aux membres de la Coopérative d'informatique municipale (CIM).

Référence : Rapport décisionnel du 14 décembre 2017
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Contrat pour la fourniture de services juridiques

Résolution n° E-2017-111

- Octroyer au cabinet Gravel Bernier Vaillancourt Avocats un contrat pour la fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, selon les conditions établies à l'offre de services du 12 décembre 2017.

Référence : Rapport décisionnel du 14 décembre 2017
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Comité exécutif - Calendrier des séances 2018

Résolution n° E-2017-112

- Prendre acte du calendrier des séances du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 14 décembre 2017
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Trame verte et bleue métropolitaine – 4^e et dernier versement aux projets complétés

Résolution n° E-2017-113

- Permettre aux municipalités ayant complété avant 2019 un projet financé par le protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine, intervenu entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), de produire le rapport final du projet en remplacement des rapports annuels exigés les 1^{er} décembre 2017 et 2018.
- Recommander au conseil de la CMQ d'autoriser le versement final d'aide financière des projets terminés avant 2019, soit avant la réception du dernier versement du ministre prévu à l'hiver 2020.
- Recommander au conseil de la CMQ de procéder aux versements finaux d'aide financière des projets de la Grande plée Bleue et du parc riverain de L'Ange-Gardien.

Référence : Rapport décisionnel du 14 décembre 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT - Projet de règlement n° 282-2017 de la MRC de Lotbinière modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) intitulé « Création d'une affectation récréotouristique à Sainte-Croix (ancienne piste de course) »

Résolution n° E-2017-114

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 282-2017 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Lotbinière n'ont aucun impact sur le territoire métropolitain.
- Informer le ministre que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il portera sur les mêmes objets.

Référence : Rapport décisionnel du 14 décembre 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Protection des sources d'eau – Cession de contrat de la firme « ÉcoRessources » à « Coop Carbone »

Résolution n° E-2017-115

- Autoriser Coop Carbone, en remplacement d'ÉcoRessources, à réaliser une étude ayant pour objet « Outil d'évaluation économique pour la planification du développement urbain et périurbain sur le

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

territoire de la Communauté métropolitaine de Québec », selon les mêmes termes et conditions énoncés à la résolution E-2017-90.

Référence : Rapport décisionnel du 14 décembre 2017
Responsable : Environnement – *Protection des sources d'eau*

Adoptée à l'unanimité

Migration du module interactif L'Atlas statistique – acquisition du logiciel CartoVista

Résolution n° E-2017-116

- Autoriser la direction générale à acquérir le logiciel de statistique CartoVista, au montant de 18 000 \$ plus taxes, afin de procéder à la migration du module interactif L'Atlas statistique.

Référence : Rapport décisionnel du 14 décembre 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-32
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Acquisition d'équipements informatiques

Résolution n° E-2017-117

- Autoriser la direction générale à remplacer certains équipements informatiques de la Communauté métropolitaine de Québec au montant de 17 221,09 \$ taxes en sus.

Référence : Rapport décisionnel du 14 décembre 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-31
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2017-106 à E-2017-117, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE